



JOURNÉE PORTES OUVERTES « L'ARTISANAT, RÉPONSES D'EXPERTS »



TITRE ENTREPRENEUR DE LA PETITE ENTREPRISE #41 I NOVEMBRE 2019 www.cma-paris.fr





MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

La semaine nationale de la création-transmission compte parmi les temps forts de la vie du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat.

L'occasion de mettre en lumière ceux qui créent et ceux qui transmettent, mais aussi et surtout, de multiplier les temps d'échanges et de rencontres avec l'ensemble des artisans parisiens.

Que vous soyez porteur de projet, créateur, repreneur, ou artisan en activité, nous vous attendons nombreux ce jeudi 21 novembre pour notre journée portes ouvertes de fin d'année, qui vous permettra de rencontrer en un seul lieu les acteurs (votre CMA et ses partenaires) de la vie de votre entreprise ou future entreprise.

14 stands seront à votre disposition pour échanger sur de nombreux thèmes : financement, questions juridiques, choix de l'assurance en fonction de votre métier, offre de services de la CMA de Paris, formation tout au long de votre vie, retraite, etc. 5 ateliers-conférences au format court dont vous trouverez le détail en page 4 viendront également ponctuer cette journée.

Durant la semaine de la création-transmission, la CMA de Paris vous propose également un atelier RH pour vous permettre de mieux recruter et d'optimiser la gestion de vos ressources humaines, et 2 ateliers experts dédiés au numérique : « Respecter la loi sur le net » et « Toucher sa clientèle à l'heure des réseaux sociaux ».

Parce que nous savons à quel point s'adapter aux usages digitaux est essentiel et même vital pour les entreprises artisanales, j'en profite pour vous rappeler que le réseau des Chambres de métiers franciliennes a développé pour vous un autodiagnostic numérique. Simple et gratuit, cet outil vous permet d'évaluer en 10 minutes la maturité digitale de votre entreprise. Si vous le souhaitez, un conseiller est à votre disposition pour construire, à l'issue de cet autodiagnostic, un plan d'action adapté au profil et aux besoins de votre entreprise.

Quels que soient vos projets, vos difficultés ou vos succès, partagez-les avec nous. Votre Chambre de métiers et de l'artisanat est votre interlocuteur privilégié!

En espérant vous accueillir prochainement à la CMA de Paris, je vous souhaite une excellente fin d'année et par avance de très belles fêtes.



PASCAL BARILLON
Président
de la Chambre de métiers
et de l'artisanat de Paris

#41 I NOVEMBRE 2019 www.cma-paris.fr

ISSN 2677-5638 - Nous contacter : Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris - 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12 - Tél. : 01 53 33 53 33 - contact@cma-paris.fr - www.cma-paris.fr - Directeur de la publication : Pascal Barillon - Rédacteur en chef : Fabrica Jugnet - Coordination : Bérengère Héduit - Crédits Photos : Thomas Appert, Philippe Blaize, Bérengère Héduit, Shutterstock - Conception, mise en page : agencezebra.com

FOCUS SUR

L'AGENDA DU PRÉSIDENT

27 août : délégation permanente de la commission siégeant en formation Accessibilité, à la préfecture de police de Paris.

4 septembre

- séminaire du bureau de la CRMA IdF.
- 149° anniversaire de la proclamation de la République à l'Hôtel de Noirmoutier, en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la CMA de Paris.
- **5 septembre :** commission du tourisme au Ceser.
- **9 septembre :** « BBQ Party », à l'invitation de la fédération de la Boucherie.
- 11 septembre : bureau élargi de CMA France.
- **12 septembre :** séance plénière au Ceser.
- **16 septembre :** conseil d'administration du GIE Paris Commerces.
- 17 septembre : remise du Prix national Stars & Métiers, CMA
- **18 septembre :** conseil d'administration SOCAMA.
- **19 septembre :** conseil d'administration SIAGI.
- **23 septembre :** conférence des Présidents, CRMA IdF.

24 septembre :

séminaire des membres du bureau de CMA France. cérémonie de remise des insignes d'officier de la Légion d'honneur à Anne De Blignières-Légeraud, Présidente de l'ISM, en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la CMA de Paris.

25 septembre :

- congrès de la CGAD.
- 8º édition des Rabelais des jeunes talents.
- **26 septembre :** rencontres de l'U2P à la Maison de la Mutualité.
- 27 septembre : ministère de l'Économie et des Finances 12° réunion de suivi de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des commerçants impactés par le mouvement des « Gilets Jaunes » à Paris, en présence d'Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.
- **30 septembre :** conseil régional de l'U2P Île-de-France.

1er octobre :

- comité de crédit SOCAMA.
- école de la Boulangerie Pâtisserie de Paris – remise des diplômes BTM, BP, MC Pâtisserie, Bac Pro et TEPE, en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la CMA de Paris.

2 octobre :

école Ferrandi - sélection du meilleur jeune boulanger.

- 100 ans des Grands Moulins de Paris, en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la CMA de Paris.
- 8 octobre : séminaire des Présidents et des Secrétaires généraux à CMA France.
- **9 octobre :** commission du tourisme au Ceser.
- 10 octobre : conférence des Présidents à la CRMA IdF.
- **14 octobre :** commission d'aménagement du territoire du Ceser.
- 29 octobre : épreuve d'admissibilité Taxis-VTC au Centrex - Noisy-le-Grand, en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la CMA de Paris.

5 novembre:

- délégation permanente de la commission siégeant en formation Accessibilité, à la préfecture de police de Paris.
- commission d'aménagement du territoire du Ceser.
- **6 novembre :** commission du tourisme au Ceser.
- **12 novembre :** séminaire et assemblée générale de la CRMA ldF.

BREXIT:

UN AUTODIAGNOSTIC POUR MESURER L'IMPACT SUR VOTRE ENTREPRISE

Un BREXIT sans accord (no deal) signifierait que le Royaume-Uni deviendrait un pays tiers à l'Union européenne et quitterait son marché intérieur.

Les formalités douanières et les contrôles à la frontière seraient rétablis pour les marchandises. Ce serait également la fin de la libre circulation des personnes et l'établissement de barrières douanières des 2 côtés de la Manche.

Se poseraient également les problèmes de droit du travail, des contrats, de la propriété intellectuelle (dépôt de marques, de modèles, de brevets).

Afin de mesurer l'impact du BREXIT sur votre entreprise et de mettre en place des solutions adaptées, la CMA de Paris vous recommande vivement de réaliser un autodiagnostic de votre situation : www.votrediagnosticbrexit.fr



AUTRES SITES À CONSULTER:

www.brexit.gouv.fr - www.douane.gouv.fr



VOTRE CONTACT À LA CMA DE PARIS : PHILIPPE BLAIZE

01 53 33 53 19

philippe.blaize@cma-paris.fr

FOCUS SUR

LES ACTUALITÉS DE LA CMA DE PARIS



10 septembre: bureau de la CMA de Paris.

17 septembre : réunion

« Entreprendre dans l'artisanat » -Dispositif Entrepreneur #Leader.



11 octobre : la CMA de Paris présente au forum de la création d'entreprise à la Mairie du 15e arrondissement pour répondre aux questions des créateurs d'entreprises artisanales.

15 octobre : réunion

« Entreprendre dans l'artisanat » -Dispositif Entrepreneur #Leader.

17 octobre: la CMA

de Paris présente au forum création d'entreprise de l'agence Pôle Emploi Paul-Lelong (Paris 2e).

23 octobre : atelier

« Protéger, valoriser et sécuriser ses exportations » organisé par la CMA de Paris et animé par l'INPI, les services des douanes et les Banques populaires Bred et Rives de Paris.

4 novembre : bureau de la CMA de Paris.

12 novembre : réunion

« Entreprendre dans l'artisanat » -Dispositif Entrepreneur #Leader.

15 au 22 novembre :

semaine nationale de la créationtransmission.



18 novembre : assemblée générale de la CMA de Paris.

LES CHIFFRES CLÉS 2019



de la Sécurité sociale 2019

10,03€ SMIC 2019 horaire

1 521,22€

SMIC 2019 mensuel brut (Base 35 h/semaine soit 10,03 € x 35 h x 52/12)

Minimum garanti 2019

Indice INSEE du coût de la construction (ICC) (1er trimestre 2019)

Pour les baux commerciaux conclus ou renouvelés depuis le 1er septembre 2014, l'indice du coût de la construction (ICC) ne fait plus partie des indices proposés comme indice de référence pour un bail commercial. L'indice des loyers commerciaux (ILC) (voir ci-dessous) sert désormais de référence (article L145-34 du code de commerce).

Indice des loyers commerciaux (ILC) (1er trimestre 2019)

Taux de l'intérêt léagl nour le 2º competre 2010

ruux uc riinicici logui pour lo 2 3011103110 2013				
DÉBITEUR	CRÉANCIER	TAUX		
Particulier	Particulier	3,26 %		
Professionnel	Particulier	3,26 %		
Professionnel	Professionnel	0,87 %		
Particulier	Professionnel	0,87 %		

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS BÉNÉFICIER D'ALLOCATIONS CHÔMAGE

En tant que travailleur indépendant, si vous perdez une activité non salariée de manière involontaire et définitive, vous pouvez prétendre à l'allocation des travailleurs indépendants (ATI) versée sans cotisation supplémentaire, sous réserve de remplir les conditions

L'ATI est forfaitaire : son montant est fixé à 26,30 € par jour, ce qui correspond à près de 800 € par mois. Le montant ne varie pas, quels que soient votre situation individuelle et vos revenus antérieurs.

L'ATI est versée pour une durée limitée à 182 jours, ce qui correspond à une durée de 6 mois non renouvelable.

La loi limite à deux les cas de cessation d'activité ouvrant droit à l'ATI:

- Votre entreprise fait l'objet de l'ouverture d'une liquidation judiciaire (avant la cessation de votre
- Vous avez été remplacé dans vos fonctions de dirigeant, sur demande du tribunal, dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire.

Autres conditions:

- Vous devez justifier d'un revenu minimum de 10 000 € par an. Il s'agit de la moyenne annuelle du revenu professionnel de votre activité non salariée, perçu au cours des deux dernières années déclarées à l'administration fiscale.
- Vous devez par ailleurs justifier des conditions classiques d'attribution du revenu de remplacement pour l'ensemble des demandeurs d'emploi : notamment résider sur le territoire national, être physiquement apte et effectivement à la recherche d'un emploi, ne pas bénéficier d'une retraite anticipée à taux plein et ne pas pouvoir prétendre à une retraite à taux plein à l'âge légal.
- Vous devez impérativement vous inscrire dans les 12 mois suivant votre cessation d'activité non salariée.





VOS PROCHAINS ÉVÉNEMENTS À LA CMA DE PARIS





JOURNÉE PORTES OUVERTES « L'ARTISANAT, RÉPONSES D'EXPERTS »

Jeudi 21 novembre 2019 de 9h00 à 16h30

À l'occasion de la Semaine nationale de la création transmission, la CMA de Paris vous ouvrira ses portes le jeudi 21 novembre prochain pour vous permettre de rencontrer, en un seul lieu, les acteurs de votre parcours de chef d'entreprise.

Tout au long de cette journée, vous pourrez échanger avec nos partenaires (ADIE, Banques Populaires, Cnam, GIE Paris Commerces, INPI, KissKissBankBank, MAAF, Médicis, Ordre des avocats, Pôle emploi, Siagi, Urssaf), assister à des ateliers-conférences thématiques et vous informer sur l'offre de services de la CMA de Paris en matière de formalités, formations et développement économique.



PROGRAMME DES ATELIERS:

- 09h30 à 10h15 : Réussir sa création d'entreprise avec la CMA de Paris
- 10h30 à 11h15 : M'imaginer créateur : les aides et services proposés par Pôle emploi
- 11h30 à 12h15 : La retraite, les grandes évolutions à venir
- 13h30 à 14h15 : Comment présenter sa demande de financement à un banquier
- 14h30 à 15h15 : La protection de vos créations et de votre marque





ATELIER EXPERT « RESPECTER LA LOI SUR LE NET »

Mardi 19 novembre 2019 de 9h00 à 12h00

Les objectifs de cet atelier regroupant environ 15 à 20 personnes sont de permettre à tout chef d'entreprise, d'une part d'avoir les clés pour identifier ses obligations juridiques lorsqu'il crée un site internet et, d'autre part, d'utiliser les données de ses clients (fidélisation, suivi, livraison...) en toute conformité avec la loi.

UN PROGRAMME EN DEUX PARTIES:

- ① La visibilité sur internet est aujourd'hui incontournable pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Mais avoir un site internet implique de respecter un certain nombre d'obligations :
 - les mentions obligatoires,
 - les grands principes de la vente en ligne.
- 2 Quelle que soit son activité, un chef d'entreprise est amené à traiter des données à caractère personnel : clients, fournisseurs... L'utilisation de ces données est régie par :
 - les grands principes de la règlementation,
 - les règles à respecter pour la prospection commerciale,
 - le fonctionnement de la vente, la location ou l'achat de bases de données clients et prospects.

Tarif : 50 € - Durée : 3 heures

Animation par une avocate en droit des affaires dans le domaine des nouvelles technologies

ATELIER EXPERT « TOUCHER SA CLIENTÈLE À L'HEURE DES RÉSEAUX SOCIAUX »

Lundi 25 novembre 2019 de 9h00 à 12h00

Les objectifs de cet atelier regroupant environ 15 à 20 personnes est de comprendre les réseaux sociaux et apprendre comment les activer pour « toucher » sa clientèle :

- → TOUCHER COMME ATTEINDRE
- → TOUCHER COMME IMPACTER
- → TOUCHER COMME ÉMOUVOIR

Le programme a l'ambition de conduire chacun des participants à poser les bases de son propre projet, dans un premier temps en observant les nouveaux leviers de succès des réseaux sociaux et, dans un deuxième temps, en croisant ces leviers avec les attentes et potentiels de chacun :

- déceler vos potentiels de communication autour de votre métier : proximité, lien social, environnement, savoir-faire, gestes, singularité, invention, expertise, passion, liberté, personnalité, diversité, personnalisation, humanité, autonomie, exigence, transmission...
- et en être fier !

Voici les deux clés de votre première histoire, votre premier scénario, pour « toucher » votre clientèle!

Tarif : 50 € - Durée : 3 heures

Animation par un consultant expert en média d'entreprise et communication



INSCRIPTIONS AUPRÈS D'ANGÉLIQUE KLEIN

Envoyez vos coordonnées complètes (n° SIREN, nom et prénom, adresse, téléphone et mail)

01 53 33 53 18

angelique.klein@cma-paris.fr



ACCOMPAGNEMENT

A MOINS DE 2 ANS

Vous avez créé votre entreprise il y a moins de 2 ans ? Vous avez besoin d'un regard extérieur pour valider ou être orienté dans vos choix et votre gestion ? Vous souhaitez développer votre réseau ?

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris vous propose un accompagnement personnalisé pendant la phase qui suit la création de votre entreprise jusqu'à sa troisième année.

- Vous bénéficierez de 2 ou 3 entretiens individuels par an avec un référent unique, votre conseiller à la CMA de Paris. Cela vous permettra de :
 - sécuriser le développement de votre entreprise,
 - construire et mettre en place le pilotage de votre activité,
 - mettre en œuvre une action commerciale dynamique.
- 2 Vous disposerez d'une hotline avec votre conseiller pour répondre à l'intégralité de vos questions pendant cette période.
- 3 Vous développerez de nouvelles compétences en participant à des ateliers collectifs animés par des experts sur les thématiques suivantes : action commerciale, emploi et gestion RH, management de l'entreprise, networking, sécurité juridique, stratégie et croissance, outils de pilotage, posture managériale.



ALORS, N'HÉSITEZ PAS,

écrivez-nous à se@cma-paris.fr

vous serez recontacté afin d'être accompagné et coaché!



APPRENTISSAGE

VOUS POUVEZ COMPTER SUR VOTRE CMA POUR VOS CONTRATS D'APPRENTISSAGE! GAIN DE TEMPS ET SÉCURISATION

VOUS EMPLOYEZ OU SOUHAITEZ EMPLOYER UN APPRENTI, LA CMA DE PARIS EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

La CMA de Paris :

- vous accompagne pour l'établissement de votre contrat d'apprentissage,
- procède à son enregistrement obligatoire et informe les partenaires destinataires,
- assure son suivi.

Aucun doute, l'apprentissage est la voie royale de l'insertion professionnelle des jeunes dans l'artisanat. Il présente de nombreux avantages pour les employeurs qui peuvent former un jeune à leur savoir-faire, et en faire au fil du temps un collaborateur à part entière.

Embaucher un apprenti permet de pérenniser les métiers de l'artisanat et d'assurer la relève des salariés et des chefs d'entreprise.

Votre CMA est chargée d'enregistrer les contrats d'apprentissage des employeurs dont l'entreprise est inscrite au Répertoire des métiers de Paris et de les transmettre aux partenaires.

Elle en assure le contrôle afin de garantir l'existence de l'ensemble des conditions de validité requises par la réglementation.

Le contrat d'apprentissage est établi sur un formulairetype <u>CERFA FA13</u> signé par l'employeur et l'apprenti (et son représentant légal s'il est mineur). Il vaut également déclaration de l'employeur en vue de la formation d'apprentis.

Une notice explicative <u>CERFA FA14</u> fournit aux employeurs des précisions utiles pour le remplir.

Ce formulaire rempli doit être établi en trois exemplaires et signé en original par les parties pour son enregistrement par la CMA.

Avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage ou, au plus tard, dans les cinq jours ouvrables qui suivent celui-ci, l'employeur transmet à la CMA de Paris les exemplaires du contrat d'apprentissage dûment complétés, notamment du visa du directeur du CFA attestant de l'inscription de l'apprenti.





VOTRE CONTACT À LA CMA DE PARIS :

01 53 33 53 33*3

apprentissage@cma-paris.fr

À RETENIR

La CMA de Paris :

- vous accompagne pour l'établissement de votre contrat d'apprentissage,
- procède à son enregistrement obligatoire et informe les partenaires destinataires,
- o assure son suivi.

SERVICE

LES RENDEZ-VOUS D'ASSISTANCE AUX FORMALITÉS



Vos formalités administratives de modifications (changement d'adresse, changement de dirigeant, modification d'activité, ouverture ou fermeture d'un établissement secondaire) relatives à la vie de votre entreprise artisanale parisienne doivent être traitées par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la CMA de Paris qui se charge de les transmettre aux organismes et services destinataires (INSEE, Service des Impôts des Entreprises du centre des finances publiques de Paris, URSSAF, Sécurité sociale des indépendants, Répertoire des métiers, Greffe du Tribunal de Commerce).

La CMA de Paris vous propose un accompagnement personnalisé en les prenant en charge lors d'un rendez-vous d'assistance à la formalité payante avec un conseiller.

- → Modification(s) pour une micro-entreprise artisanale ou artisanale et commerciale : 40 €
- → Modification(s) pour une personne physique artisan ou artisan-commerçant autre que microentrepreneur : 50 €
- → Modification pour une personne morale (société) : 70 €



AFIN DE FIXER VOTRE RENDEZ-VOUS ET DE PRÉPARER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À VOTRE FORMALITÉ, VOTRE CONTACT :

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES :

01 53 33 53 33*2

cferm@cma-paris.fr

BOOSTEZ LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

LE TEPE UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR VOTRE RÉUSSITE

VOUS AVEZ UN PROJET
DE DÉVELOPPEMENT : LANCEMENT
D'UN NOUVEAU SERVICE, D'UN NOUVEAU
PRODUIT, APPROCHE D'UN NOUVEAU
MARCHÉ... ET VOUS VOUS INTERROGEZ

SUR LA FAÇON DE LE METTRE EN ŒUVRE?



La CMA de Paris vous propose d'intégrer la formation TEPE - Titre entrepreneur de la petite entreprise - organisé en partenariat avec le CNAM en février 2020.

Le TEPE n'est pas qu'une formation, c'est un accompagnement sur-mesure, centré sur le pilotage du projet de développement de votre entreprise.

Grâce à l'expertise de nos intervenants, vous serez en mesure de :

- vous poser les bonnes questions pour lancer votre projet,
- maîtriser les prises de décision essentielles à sa concrétisation,
- · piloter votre projet,
- mobiliser et contrôler les ressources nécessaires à sa réussite.
- sécuriser l'environnement financier et partenarial pour sécuriser votre projet.

Au cours de ce parcours de 44 jours répartis sur 6 mois, vous alternez entre :

- apports de connaissances adaptés à la réalité et aux besoins de votre projet,
- mise en application concrète dans votre entreprise et restitution permettant de mener les éventuelles actions correctives.

Le Titre entrepreneur de la petite entreprise, c'est aussi un titre du CNAM de niveau 5, bac +2 (anciennement niveau III) décerné au terme du jury de valorisation de fin de parcours à condition d'avoir démontré lors du parcours sa capacité à mettre en œuvre les connaissances acquises, et d'avoir conduit son projet.



INFORMATIONS ET INSCRIPTION : CHRISTELLE MARGALHO

01 53 33 53 71

christelle.margalho@cma-paris.fr

RESSOURCES HUMAINES



COMMENT MIEUX RECRUTER ET OPTIMISER LA GESTION DE VOS RESSOURCES HUMAINES

Vendredi 22 novembre 2019 de 9h00 à 11h30

La CMA de Paris vous propose de participer à cet atelier afin de bénéficier des conseils d'un consultant spécialisé pour améliorer vos pratiques managériales, faciliter l'embauche d'un salarié, fidéliser votre personnel, développer les compétences de votre équipe.

CONTENU DE L'ATELIER:

- identifier le profil et le type de contrat du nouveau salarié,
- calculer le coût d'un salarié/connaître les principales aides à l'embauche,
- élaborer les outils de candidature : fiche de poste,
- identifier les canaux pertinents de diffusion de candidature,
- mener un entretien de recrutement,
- intégrer le nouvel arrivant...

Saisissez dès aujourd'hui l'occasion qui vous est offerte d'optimiser votre recrutement grâce à votre CMA. Nous vous attendons nombreux.



INSCRIPTIONS AUPRÈS D'ANGÉLIQUE KLEIN

Attention places limitées - envoyez vos coordonnées complètes (n° SIREN, nom et prénom, adresse, téléphone et mail)

01 53 33 53 18

angelique.klein@cma-paris.fr





Des interlocuteurs dédiés pour faire aboutir vos projets.

BRED BANQUE POPULAIRE - 0 969 32 22 92 (m.fr aprille) BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS - 01 58 06 15 56





INTER Series Franker. Solds everyne cognision is benge produce signage to midst. I SSS in course de pair reference franker in frances in common de participation of consideration of midst. Conference and observation of the conference and observation observation of the conference and observation observation

MARCHÉS PUBLICS

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES FOURNISSEURS DU SECTEUR PUBLIC

À partir du 1 er janvier 2020, toutes les entreprises (y compris les plus petites) devront avoir recours à la facturation électronique ou dématérialisée dans le cadre de leurs marchés publics et devront envoyer leurs factures à leurs clients publics via le portail Chorus Pro.

LE PORTAIL CHORUS PRO, C'EST QUOI ?

Un outil gratuit et mutualisé de gestion de factures en ligne. Il vous permettra de gagner du temps dans votre gestion, de suivre efficacement l'avancée du traitement des factures et ainsi réduire les délais de paiement.

Vous êtes très nombreux à être concernés par ce sujet et certains d'entre vous n'ont pas attendu l'obligation du 1^{er} janvier 2020 pour utiliser Chorus Pro en transmettant soit directement vos factures dématérialisées via le portail, soit par d'autres voies, à travers votre logiciel de gestion s'il est connecté à Chorus Pro.

Si cela n'est pas le cas, n'attendez plus : ouvrez dès aujourd'hui votre compte sur le portail Chorus Pro, puis déposez-y vos factures et suivez leur traitement jusqu'au paiement final.

Pour vous familiariser avec le portail Chorus Pro et vous aider dans vos démarches, l'Agence pour l'informatique financière de l'État a conçu, à votre attention, une série de tutoriels accessibles sur YouTube (voir liens ci-dessous). N'hésitez pas à les consulter!







TUTORIEL CHORUS PRO V2
PARAMÉTRER LES ESPACES DE TRAVAIL
SUR CHORUS PRO







TUTORIEL CHORUS PRO V2 SAISIR UNE FACTURE SIMPLE



EFFECTUER LE SUIVI D'UNE FACTURE SIMPLE



TUTORIEL CHORUS PRO V2 GÉRER LES FACTURES DE TRAVAUX POUR LES FOURNISSEURS













TUTORIEL CHORUS PRO V2
EFFECTUER LE SUIVI DES FACTURES
DE TRAVAUX



LÉGISLATION

MISE EN LOCATION-GÉRANCE D'UN FONDS DE COMMERCE : SUPPRESSION DE LA CONDITION D'EXPLOITATION PRÉALABLE

La loi du 19 juillet 2019 relative à la simplification du droit des sociétés a prévu diverses mesures visant à favoriser la cession des fonds de commerce ainsi que leur mise en location-gérance.

Auparavant, le propriétaire d'un fonds de commerce devait exploiter le fonds durant deux années au moins avant de pouvoir le mettre en location-gérance. Il avait également la possibilité de demander au président du Tribunal de grande instance de réduire, voire de supprimer ce délai minimal d'exploitation.

Depuis le 21 juillet 2019, la loi permet au propriétaire de mettre en location-gérance son fonds de commerce sans délai, quelle que soit la durée pendant laquelle il a exploité ce fonds.

Sources : Loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 relative à la simplification du droit des sociétés

FACTURATION

DEUX MENTIONS SUPPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

SUR LES FACTURES
DEPUIS LE
1ER OCTOBRE 2019



QUELLES SONT CES DEUX NOUVELLES MENTIONS?

- L'adresse de facturation dans le cas où elle est différente de celle de livraison pour le fournisseur et pour le client,
- Le numéro du bon de commande lorsque ce document a été préalablement émis par l'acheteur.

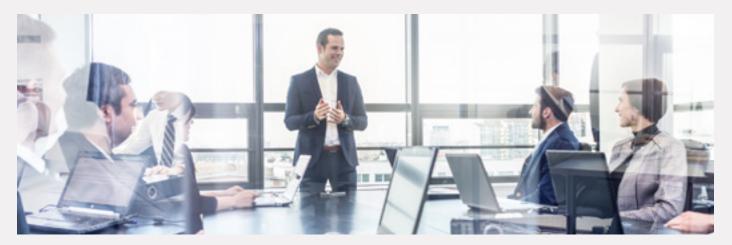
Ces deux mentions supplémentaires résultent de l'ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019 relative à la transparence, aux pratiques restrictives de concurrence et autres pratiques prohibées.

L'ordonnance renforce en outre les sanctions pour infraction aux règles de facturation. L'amende, de nature administrative, pourra atteindre jusqu'à 75 000 € pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale. Le montant de l'amende pourra être doublé en cas de récidive dans un délai de 2 ans à compter de la première sanction.

POUR RAPPEL : QUELLES SONT LES AUTRES MENTIONS OBLIGATOIRES ?

- la date et le numéro de la facture,
- la date de la vente ou de la prestation de service,
- l'identité du fournisseur (dénomination sociale, adresse du siège et de facturation, numéro SIREN, RM et/ou RCS, forme juridique et capital social),
- l'identité du client (dénomination sociale, adresse de facturation et de livraison),
- le numéro d'identification de la TVA du vendeur et du client professionnel, sauf pour les factures dont le montant HT n'excède pas 150 €,
- la désignation, les quantités de chaque produit et service rendu, le prix, les réductions, les taux de TVA,
- le montant HT et TTC,
- la date d'échéance du règlement,
- le taux de pénalité de retard (il ne peut être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal),
- l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement,
- la mention « auto-liquidation de la TVA » dans les cas applicables (acquisitions intracommunautaires, achats de prestations de services intra et extracommunautaires, etc.),
- L'article du CGI justifiant une exonération de TVA (exemple pour les micro-entrepreneurs : TVA non applicable, article 293B du CGI).

UN CHOIX GAGNANT POUR VOTRE ENTREPRISE!



Savoir-faire et compétences managériales affirmées sont des aptitudes essentielles au dirigeant d'entreprise.

Consacrer quelques heures chaque année pour les renforcer constitue un investissement gagnant pour le développement de votre entreprise.

Vous pourrez notamment :

• prendre des décisions en toute sécurité et faire face à vos obligations,

- mettre en œuvre une stratégie adaptée pour développer votre portefeuille clients,
- mieux utiliser le digital et le numérique pour booster votre business...

Retrouvez vos rendez-vous « formation » dans le calendrier ci-dessous et n'hésitez pas à nous solliciter si vous ne trouvez pas la formation que vous souhaitez suivre.



INFORMATIONS, INSCRIPTIONS, **VOS CONTACTS À LA CMA DE PARIS :**

SAMIA TOUNSI - ROSA GONDAO

01 53 33 53 09 - 01 53 33 53 51

formation@cma-paris.fr

INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE : UTILISER EFFICACEMENT LES RESSOURCES DE SON ORDINATEUR

N° INTITULÉ DE LA FORMATION		DURÉE NOVEMBRE 2019		DÉCEMBRE 2019	TARIFS (*)		
IN	INTITULE DE LA FORMATION	DU STAGE	NOVEWBRE 2019	DECEMBRE 2019	А	NA	
2	Word, les bases Créer les documents de l'entreprise	2 jours		10 et 11	60 €	420 €	
4	Excel, les bases Réaliser vos documents de suivi d'activité : devis, factures, fichiers clients	3 jours		2, 9 et 16	90 €	630 €	

MULTIMÉDIA: INTERNET, LES RÉSEAUX SOCIAUX, LE GRAPHISME OU LA PHOTO NUMÉRIQUE POUR ÊTRE MIEUX VU DE SA CLIENTÈLE, CRÉER SA VITRINE SUR LE WEB

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	NOVEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2019	TARIF	S (*)
IN	INTITOLE DE LA FORMATION	DU STAGE	NOVEWIDITE 2019	DECEIVIBRE 2019	А	NA
6	Réaliser facilement des supports graphiques avec l'outil CANVA	1 jour		3	30 €	210€
7	Photoshop Retouche photos pour vos documents et Internet	4 jours	20, 27/11,	. 4 et 11/12	120€	840 €
8	Création de site avec Wordpress Un site vitrine et sa galerie photos en ligne avec des outils grafuits	4 jours	18, 25/11	, 2 et 9/12	120€	840 €
9	Améliorer le référencement de son site Renforcer sa visibilité en ligne	1 jour		16	30 €	210€
7+8	Formule multimédia	8 jours	Formule réservée aux b	énéficiaires du tarif « A »	210€	-
10	Communiquer efficacement sur les réseaux sociaux	1 jour	18		30 €	210€
11	Comprendre et utiliser Facebook pour son entreprise	2 jours	26 et 27		60 €	420 €
12	Comprendre et utiliser Instagram pour son entreprise	1 jour	28		30 €	210€
13	Comprendre et utiliser les autres réseaux sociaux : Twitter, Linkedin, Youtube, Snapchat	1 jour		10	30 €	210€
14	Mettre en place sa première campagne publicitaire sur Facebook et Instagram	1 jour		4	30 €	210€
15	Mettre en place une newsletter Les règles pour une communication réussie	1 jour	20		30 €	210€
9 à 13	Formule réseaux sociaux	6 jours	Formule réservée aux b	énéficiaires du tarif « A »	150 €	-

į.

les formations de la CMA de Paris



LANGUES: COMPRENDRE ET ÊTRE COMPRIS D'UNE CLIENTÈLE INTERNATIONALE

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	NOVEMBRE 2019 DÉCEMBRE 2019		TARIFS (*)	
IN	INTITULE DE LA FORMATION	DU STAGE	NOVLINDIAL 2019	DEOLINDRE 2019	A	NA
20	Anglais - niveau 1 Maîtriser l'anglais de base	35 heures	Prochaines sessions à partir du 27 janvier 2020			
21	Anglais - niveau 2 Se perfectionner en anglais professionnel	35 heures				
22	Anglais - niveau 3 S'entraîner au parler courant	35 heures				
	Formule Langue (2 stages cumulés)		Formule réservée aux be	énéficiaires du tarif « A »		

COMPTABILITÉ/GESTION: SAVOIR LIRE ET INTERPRÉTER SES DOCUMENTS COMPTABLES

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	NOVEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2019	TARIF	S (*)
IN	INTITULE DE LA FORMATION	DU STAGE	NOVEMBRE 2019	DECEMBRE 2019	А	NA
24	Initiation à la comptabilité Acquérir et comprendre les bases	3 jours	26, 27 et 28		90 €	630 €
25	Comptabilité perfectionnement Tenir sa comptabilité, l'analyser	3 jours			90 €	630 €
	Formule comptabilité 1	6 jours	Formule réservée aux be	énéficiaires du tarif « A »	150 €	-
26	Tenir sa comptabilité sur informatique : CIEL niveau 1 Saisir des opérations courantes	3 jours		10, 11 et 12	90 €	630 €
27	Tenir sa comptabilité sur informatique : CIEL niveau 2 Opérations particulières-clôture	3 jours	18, 25/1	1 et 2/12	90 €	630 €
	Formule comptabilité 2	6 jours	Formule réservée aux be	énéficiaires du tarif « A »	150 €	-
	Formule comptabilité 3	9 jours	Formule réservée aux be	énéficiaires du tarif « A »	220 €	-
28	Savoir lire un compte de résultat et un bilan	1 jour	19		30 €	210€
29	TVA : maîtriser les règles, savoir la déclarer	1 jour	20		30 €	210€
33	Devis et factures sur informatique CIEL Mieux gérer les opérations courantes clients	1 jour		9	30 €	210€
						-
34	Établir un bulletin de paie Gérer les salaires, calculer les charges	3 jours		3, 4 et 5	90 €	630 €
35	Établir un bulletin de paie sur informatique : CIEL	2 jours			60 €	420 €

MICRO (AUTO)-ENTREPRENEUR : DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

N°	intitulé de la formation	DURÉE DU STAGE	NOVEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2019	TARIFS (*)	
					А	NA
44	Réussir sa sortie du régime micro-entrepreneur Comprendre et savoir mener les actions	1 jour		4	30 €	210€



LES ATELIERS FORMATION COMMERCIALE : "L'ESSENTIEL POUR..." VENDRE PLUS

N°	"L'ESSENTIEL POUR"	DURÉE	NOVEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2019	TARIF	FS (*)
IN	LESSENTIEL POUR	DU STAGE	NOVEWBRE 2019	DECEMBRE 2019	А	NA
EC1	Dynamiser son offre	½ journée	18		15€	105 €
EC2	Booster ses performances de vente	½ journée	19		15€	105 €
EC3	Renforcer l'impact de sa communication écrite	½ journée	27		15€	105 €

LES ATELIERS FORMATION RH: "L'ESSENTIEL POUR..." LA PRISE DE DÉCISION

N°	"L'ESSENTIEL POUR"	DURÉE	NOVEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2019	TARIF	S (*)
IN	LESSENTIEL POUR	DU STAGE NOVEMBRE 2019	DEGEINIBRE 2019	А	NA	
ERH1	Conduire l'entretien professionnel obligatoire	½ journée		9	15€	105 €
ERH2	Animer une réunion d'équipe	⅓ journée		10	15€	105 €
ERH3	Bien gérer son temps	⅓ journée		2	15€	105 €

LES ATELIERS FORMATION MICRO-ENTREPRENEUR: "L'ESSENTIEL POUR..." LA CONDUITE DE SON ACTIVITÉ

			TARIFS (*)	
N° "L'ESSENTIEL POUR"	STAGE NOVEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2019	A	NA
E3 Se faire connaître et développer sa clientèle ½ jou	journée	11	15 €	105€

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PLANNING DES STAGES: un jour / semaine le lundi, ou en journées consécutives (en ½ journée pour les ateliers). Des stages en soirée ou le samedi pourront être proposés en fonction de la demande.

L'INSCRIPTION se fait par retour du bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque du montant correspondant à la ou les formation(s) choisie(s), libellé à l'ordre de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris. Une confirmation vous sera adressée dans un délai de 8 à 10 jours avant le démarrage du stage.

La CMA de Paris se réserve le droit d'annuler un stage faute d'un nombre suffisant de participants.

EN CAS D'ANNULATION

- du fait de la CMA de Paris, les frais d'inscription seront entièrement remboursés,
- du fait du participant, sauf dénonciation 5 jours avant le démarrage, le stage sera automatiquement facturé,
- toute formation débutée est intégralement due.

FRAIS D'INSCRIPTION

Tarif A/artisan:

Réservé aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation institué auprès de la CRMA Île-de-France (travailleur indépendant non salarié/conjoints collaborateurs et certaines catégories de dirigeants de sociétés-SAS-SASU sous conditions). Vous devez impérativement joindre à votre bulletin d'inscription la photocopie d'un justificatif d'immatriculation d'une CMA

Quand vous vous inscrivez, tenez compte le cas échéant des tarifs préférentiels "formule".

	FORMULAIRE D'INSCRIPTION	
Nom :		
Prénom :		
Nom de l'entreprise :		
Adresse de l'entreprise + téléphone, fax, mail :		
Activité :		
N° siren :		
Je souhaite obtenir une information complémentaire. vous êtes joignable :	•	
☐ Je souhaite m'inscrire à la (aux) formation(s) n°:		

Tarif NA/Autre(s) demandeur(s):

Pour les salariés, la CMA de Paris établit un devis et une convention de formation qui seront à présenter avec la demande de prise en charge à l'organisme auquel l'entreprise cotise pour la formation continue de ses salariés.

N'hésitez pas à nous solliciter pour vous aider à constituer votre dossier.

À retourner à la Chambre de métiers et de l'artisanat de	Paris - 72 rue de Reuilly, 75592 Paris cedex 12
· NA/Autre(s) demandeur(s) :	RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION SAMIA TOUNSI - ROSA GONDAO
r les salariés, la CMA de Paris établit un devis et une vention de formation qui seront à présenter avec la	01 53 33 53 09 - 01 53 33 53 5 formation@cma-paris.fr

DN:

🛜 <u>www.cma-paris.fr</u>

FOCUS FORMATIONS

CRÉER VOTRE SITE INTERNET

RETOUCHER VOS PHOTOS



Être présent sur la plus grande vitrine commerciale que constitue internet est un impératif pour élargir sa prospection et rester en contact permanent avec une clientèle fidèle.

Des solutions gratuites vous permettent de créer votre site en toute autonomie et à moindre frais.

Savoir utiliser un logiciel de retouche d'image vous permettra de présenter sur le web des photos de qualité mais aussi de concevoir et personnaliser vos supports de communication.

La CMA de Paris vous propose selon vos objectifs, de :

- valoriser votre travail grâce à la retouche d'image pour vos supports ou votre site web,
- **créer votre propre site** « vitrine » et sa galerie photo sur internet,
- maîtriser les techniques de référencement naturel pour **améliorer la visibilité de votre site.**

*Tarif dirigeant d'entreprise artisanale éligible aux financements du Conseil de la formation de la CRMA ldF (+ tarif formule 210 € pour l'inscription simultanée à photoshop et wordpress). Autre public : 210 €/jour de formation, prise en charge possible par votre OPCA.



 Travailler et retoucher vos photos pour vos documents commerciaux ou des insertions de qualité

Tarif : 120 €*



Nom de l'entreprise :	one, fax, mail :	
	N° siren :	
JE M'INSCRIS À LA FORMATION « PHOTOSHOP »	Ž JE M'INSCRIS À LA FORMATION « CRÉATION DE SITE »	JE M'INSCRIS À LA FORMATION « RÉFÉRENCEMENT DE SITE »

À retourner à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, DDEF service formation - 72 rue de Reuilly, 75592 Paris cedex 12

CRÉATION DE SITE AVEC WORDPRESS

18 / 25 NOVEMBRE - 2 / 9 DÉCEMBRE 2019

- Savoir utiliser ce logiciel gratuit
- Créer et mettre en ligne son site vitrine et sa galerie de photos

Tarif : 120 €*



AMÉLIORER LE RÉFÉRENCEMENT DE SON SITE

16 DÉCEMBRE 2019

- Comprendre les critères de référencement
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de référencement naturel

Tarif : 30 €*

ZOOMS FORMATION

VENDRE SES PRODUITS ET SERVICES

LES CLÉS POUR RÉUSSIR



Vous êtes une entreprise en création ou nouvellement créée ?

Vous vous interrogez sur la façon de vous démarquer et de trouver de nouveaux clients, le choix des actions commerciales à conduire ou du meilleur circuit de distribution?

Peut-être vous demandez-vous aussi en quoi et comment le web pourrait être utile à votre développement?

Le « pack formation commerciale » mis en place par la CMA de Paris, ce sont 3 étapes pour vous permettre de trouver les premières réponses et de les mettre en œuvre.

L'inscription simultanée aux 3 formations vous permet de bénéficier d'un tarif préférentiel de 210 €.



3 DÉCEMBRE 2019 - 9H À 12H30

Tarif : 70 €



3 DÉCEMBRE 2019 - 13H30 À 17H00

Tarif : 70 €



COMMENT VENDRE VOS PRODUITS ET SERVICES?

4 DÉCEMBRE 2019

Tarif : 140 €



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION:

CHRISTELLE MARGALHO

01 53 33 53 71

christelle.margalho@cma-paris.fr

ÉMILIE BERTHELOT

01 53 33 53 48

RÉUSSIR SA COMMUNICATION DIGITALE



Une communication réussie qui génère du « flux » et permet de fidéliser passe par une approche structurée des différents vecteurs de communication.

Les formations de la CMA de Paris vous permettront de tirer le meilleur parti des **réseaux sociaux pour** vous assurer une réelle visibilité.

Ne ratez pas les derniers rendez-vous de l'année 2019.

COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le 18 novembre 2019

COMPRENDRE ET UTILISER FACEBOOK POUR SON ENTREPRISE

Les 26 et 27 novembre 2019

COMPRENDRE ET UTILISER INSTAGRAM POUR SON ENTREPRISE

Le 28 novembre 2019

COMPRENDRE ET UTILISER LES AUTRES RÉSEAUX SOCIAUX (TWITTER, YOUTUBE, SNAPCHAT...)

Le 10 décembre 2019

METTRE EN PLACE SA PREMIÈRE CAMPAGNE **PUBLICITAIRE SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM**

Le 4 décembre 2019

METTRE EN PLACE UNE NEWSLETTER: LES RÈGLES POUR UNE COMMUNICATION RÉUSSIE

Le 20 décembre 2019



INFORMATIONS ET INSCRIPTION:

9h00 -17h00

30€/jour sous conditions

SAMIA TOUNSI - ROSA GONDAO

01 53 33 53 09 - 01 53 33 53 51

formation@cma-paris.fr

QUALIFICATION ARTISANALE

TITRE DE MAÎTRE ARTISAN OU MAÎTRE ARTISAN D'ART



VALORISER VOTRE SAVOIR-FAIRE

Chefs d'entreprise artisanale ou dirigeant d'une société exerçant une activité artisanale, vous pouvez prétendre au titre de Maître artisan si vous êtes :

 titulaire du brevet de maîtrise, formation de niveau III (bac + 2) dans le métier exercé après deux ans de pratique professionnelle;

ou

 titulaire d'un diplôme équivalent dans le métier exercé et justifiant de qualifications en gestion et en psychopédagogie équivalentes à celles des modules correspondants au brevet de maîtrise;

ou

 immatriculé au Répertoire des métiers depuis au moins dix ans et justifiant d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de sa participation aux actions de formation. Vous exercez un métier d'art dont la liste est établie par l'arrêté du 24 décembre 2015 (consultez ici la liste des métiers d'art), vous pouvez demander le titre de Maître Artisan en MÉTIER D'ART qui est attribué dans les mêmes conditions que le titre de Maître artisan.

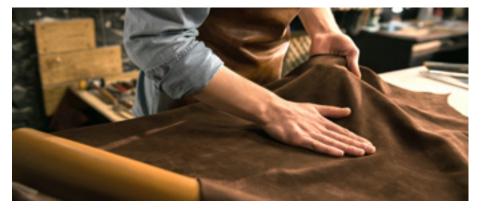


ACCÉDER AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE TITRE DE MAÎTRE ARTISAN OU DE MAÎTRE ARTISAN EN MÉTIER D'ART



VOTRE CONTACT À LA CMA DE PARIS : Répertoire des métiers 01 53 33 53 33*1

TITRES DE MAÎTRE ARTISAN ATTRIBUÉS EN 2019



03/04/2019	Milena CIOCIOLA	42 rue des Orteaux 75020 Paris	Maître artisan en métier d'art	Restauratrice de tableaux
03/04/2019	Larry COHEN	157 bd Malesherbes 75017 Paris	Maître artisan en métier d'art	Bijoutier de luxe et fantaisie joaillier horloger
30/04/2019	Mouhssine BERRADA	72 bd Sérurier 75019 Paris	Maître artisan	Taxi
25/06/2019	Aurélien LEBOEUF	31 rue de Tocqueville 75017 Paris	Maître artisan en métier d'art	Ebéniste

Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris – Direction des Formalités des entreprises et Répertoire des métiers www.cma-paris.fr

LE BREVET DE MAÎTRISE

VOS QUALITÉS DE DIRIGEANT

ET VOTRE EXCELLENCE PROFESSIONNELLE RENFORCÉES

Créativité, excellence, performance sont quelques-unes des qualités essentielles à la réussite d'une entreprise. Préparer **le titre brevet de maîtrise** vous permettra de renforcer les compétences managériales et techniques indispensables au bon développement de votre entreprise. Obtenir le brevet de maîtrise, c'est bénéficier d'une **certification de niveau III** (bac+2) reconnue et enregistrée au RNCP* et obtenir pour les chefs d'entreprise le titre de **Maître artisan**.

Dirigeant ou salarié de la coiffure, de la boulangerie, de la pâtisserie, de la fleuristerie, renseignez-vous dès aujourd'hui **pour intégrer notre session de septembre 2020.**

* Répertoire national des certifications professionnelles



VOS CONTACTS CHRISTELLE MARGALHO - CORINE LAPALUS

01 53 33 53 71 - 01 53 33 53 12

formation@cma-paris.fr

|--|

	FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Nom :	
Prénom	1:
Nom de	e l'entreprise :
Adresse	e de l'entreprise :
Tél :	
Fax :	
Mail :	
Activité	1
N° sire	n :
	ouhaite obtenir une information plémentaire sur le brevet de maîtrise
□Jes	ouhaite m'inscrire
□Jes	ouhaite inscrire un salarié
CMA d	rner à : e Paris - 72 rue de Reuilly - 75012 PARIS nation@cma-paris.fr



Découvrez nos solutions d'assurance pour ♥@US les PR@S

> En savoir plus

Créez votre entreprise et démarrez du bon pied!

Le réseau francilien des chambres de métiers et de l'artisanat propose depuis septembre, sur tout le territoire, un nouveau « Parcours Créateur » adapté aux porteurs de projet et aux jeunes entreprises artisanales, intégrant 12 modules et 5 packs. Il est en effet fondamental de pouvoir se former et de préparer la création de son entreprise.

76 % des créateurs accompagnés par les CMA ont franchi le cap des trois ans!

Des packs sur-mesure pour répondre à vos besoins

	Pack Commercial	Pack Gestion	Pack Micro	Pack Essentiel	Pack Premium	Tarif
Module 1 : Comment préparer simplement son dossier d'immatriculation?			/	/		70 €
Module 2 : Créer mon entreprise en deux heures						GRATUIT
Module 3: Comment trouver mes premiers clients?	/				'	70 €
Module 4 : Comment vendre mes produits ou services ?	/				V	140 €
Module 5 : Comment financer mon entreprise et trouver des aides ?					V	70 €
Module 6 : Quelles réglementations pour mon activité?						GRATUIT
Module 7 : Comment calculer ce que je vais gagner?				V	•	140 €
Module 8 : Est-ce que la micro-entreprise est faite pour moi ?			/			50 €
Module 9/9': Comment organiser et gérer mon/ma (micro)entreprise au quotidien?			/		/	140 €
Module 10 : Comment et quand recruter ?						70 €
Module 11 : Comment choisir le bon statut de mon entreprise ?		V		/	/	70 €
Module 12 : Comment booster mon entreprise avec le Web ?	V				V	70 €
TARIF PACK	220 € 210 €	420 € 315 €	260 € 140 €	280 € 210 €	700 € 500 €	

TRANSMISSION

Se faire accompagner avec le réseau des CMA d'Île-de-France

Faciliter la rencontre entre les cédants et les repreneurs, tout en proposant au vendeur un plan d'action personnalisé pour l'aider à atteindre l'objectif de transmission, est l'un des services proposés par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France. Profitez-en! Vendre une entreprise dans de bonnes conditions demande une préparation adéquate et le plus en amont possible.

Pour 350 €, la nouvelle prestation

du réseau des CMA d'Île-de-France vous propose un programme adapté en 3 étapes clés:

- ► entretien approfondi avec votre conseiller CMA puis établissement d'un diagnostic complet. Visite de vos locaux si nécessaire;
- ▶ évaluation de votre entreprise par un comité d'experts*. Détermination d'une valeur de cession en s'appuyant sur les éléments du diagnostic et sur la valeur économique de l'entreprise;
- ▶ communication de l'offre de cession comprenant la:
- rédaction de l'annonce,
- diffusion de l'offre de cession sur divers supports (sites Internet, bulletin d'opportunités...),
- mise en relation avec des repreneurs potentiels.
- * Ce comité est constitué de partenaires bancaires experts-comptables, avocats.





UN EXPERT NUMÉRIQUE À VOTRE DISPOSITION

ARTISANS! Le réseau des CMA propose de vous accompagner pour mener à bien votre projet. L'autodiagnostic numérique est votre sésame pour la bonne santé de votre entreprise!

et outil, entièrement dédié aux artisans, permet de faire un état des lieux des pratiques numériques de votre entreprise et d'évaluer l'ensemble de ses fonctions à travers 6 domaines :

- visibilité sur le web,
- outils numériques,
- compétences numériques,
- → démarche commerciale,
- cœur de métier,
- échanges de données informatisées.

L'autodiagnostic numérique, c'est dix minutes pour évaluer gratuitement le niveau de maturité digitale de votre entreprise. N'attendez plus! Rendez-vous sur: https://autodiagnostic-numerique.crma-idf.com/ accueil

À l'issue de l'autodiagnostic, un expert numérique de votre chambre de métiers et de l'artisanat est à votre disposition pour construire un plan d'actions numérique pour votre entreprise. Ce plan d'actions permettra de construire une stratégie pour votre entreprise et de sélectionner les outils digitaux adaptés à ses besoins : site Internet, référencement, réseaux sociaux, gestion des stocks ou du fichier clients, paiement en ligne, logiciel de gestion...

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

i contactez votre chambre de métiers et de l'artisanat.



ÉVÉNEMENT

BERLIN ACCUEILLE LES CRÉATEURS **PARISIENS EN AVRIL 2020**

EXPOSEZ AU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS DE BERLIN



À l'occasion des Journées européennes des métiers d'art 2020, la Chambre des métiers de Berlin organise au Musée des arts décoratifs de Berlin, du 2 au 26 avril 2020, une exposition de prestige d'œuvres contemporaines. Cette exposition mettra à l'honneur la créativité et le savoir-faire de créateurs berlinois et de 20 artisans d'art parisiens, invités dans le cadre du 40° anniversaire du jumelage avec la CMA de Paris.

Il vous est proposé de participer, sous conditions, à cet événement. Ce sera pour vous une formidable opportunité de présenter, dans la capitale allemande et au sein d'un lieu d'exception, une œuvre contemporaine haut de gamme à des visiteurs amateurs d'art. Une rencontre avec les créateurs berlinois sera organisée autour d'un petit déjeuner, ainsi que des visites de lieux emblématiques de la création à Berlin pour les artisans parisiens qui souhaiteront y séjourner et assister au vernissage de l'exposition le jeudi 2 avril 2020.

La participation à l'exposition pour les entreprises parisiennes qui seront sélectionnées est symboliquement fixée à 100 €. La CMA de Paris prendra à sa charae le transport, l'assurance des œuvres, l'organisation générale. Le voyage et l'hébergement resteront à la charge des créateurs souhaitant se déplacer à Berlin (environ 400 € pour 3 nuitées et l'avion).

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : **29 NOVEMBRE 2019**



DEMANDE DE DOSSIER DE PARTICIPATION ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

PHILIPPE BLAIZE

01 53 33 53 19

philippe.blaize@cma-paris.fr

ISABELLE CATREVAUX

01 53 33 53 27

isabelle.catrevaux@cma-paris.fr

EXCELLENCE

PRIX LILIANE BETTENCOURT

POUR L'INTELLIGENCE DE LA MAIN® : 2 LAURÉATS PARISIENS POUR L'ÉDITION 2019!

Depuis 1999, le prix Liliane Bettencourt offre chaque année la possibilité aux professionnels des métiers d'art d'être récompensés dans trois catégories : Talents d'exception, Dialogues, et Parcours. Avec plus de 50 savoir-faire différents primés au cours des vingt dernières années, les lauréats du prix Liliane Bettencourt forment aujourd'hui une communauté aui se porte garante d'un label d'excellence à travers le monde.

Pour cette édition 2019, Paris est à l'honneur avec 2 lauréats parisiens pour les prix Talents d'exception et Dialogues : félicitations à eux !

Le gagnant du prix Talents d'exception avec son œuvre « The Beginning: Dark Matter », est le souffleur de verre à la bouche et à main levée Jeremy Maxwell Wintrebert, qui la définit comme une « [...] constellation murale, composée de quinze cives dont la juxtaposition forme un magma circulaire, j'ai voulu exprimer le symbole de la matière originelle ». Quant aux gagnants du prix

Dialogues avec la création « Argo, refuge futuriste », il s'agit d'un trio composé de Ludwig Vogelgesang ébéniste, André Fontes et Guillaume Lehoux designers chez Studio Noir Vif. Leur œuvre, un berceau « cage de Faraday », préservant les nouveau-nés des ondes électromagnétiques. Un véritable défi de conception et de réalisation, qui repousse les limites des techniques traditionnelles de l'ébénisterie.

Dans le cadre du partenariat entre la CMA de Paris et la Chambre des métiers de Berlin, Ludwig Vogelgesan avait exposé en 2014 au siège de la Volksbank, et Jeremy Maxwell Wintrebert en 2018, au Musée des Arts décoratifs de Berlin.

Grâce au titre au'ils viennent de recevoir, ce sont sans aucun doute de nouvelles opportunités qui s'ouvriront à eux, pour continuer à porter haut le savoir-faire de l'artisanat parisien sur la scène culturelle française et internationale.

ÉVÉNEMENT



JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

(JEMA) 2020

La prochaine édition des JEMA aura lieu du 3 au 13 avril 2020 avec comme thème « Matières à l'œuvre ».

Il s'agira de mettre en valeur les matières ressources. nobles, responsables, celles à créer, rêver, sentir, mouvoir, recycler, innover, etc., qui animent les professionnels des métiers d'art et leurs productions.

Ces journées, destinées à un large public venant de tous horizons, sont un moment unique dédié à la valorisation de professionnels détenteurs de savoir-faire via des ouvertures d'ateliers, de centres de formation, l'organisation de manifestations, de circuits découvertes et de conférences

Les artisans d'art participant bénéficieront de la dynamique économique impulsée, de l'engouement populaire et de l'attractivité médiatique occasionnée ainsi que du lien de proximité que les métiers d'art instaurent.

Ce rendez-vous est une véritable opportunité de participer à un événement gratuit pour :

- vous faire connaître du public et par conséquent de futurs clients et prescripteurs,
- vous développer économiquement ou créer des opportunités d'affaires,
- échanger et partager avec les visiteurs la passion de votre métier.
- améliorer votre visibilité grâce à la communication mise en œuvre

Votre participation peut se faire de différentes manières, à votre convenance : ouverture de votre atelier, participation à une manifestation ou un circuit, collaboration avec un musée...

Alors n'hésitez pas, participez aux JEMA 2020, événement organisé par l'Institut National des Métiers



INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PHILIPPE BLAIZE

01 53 33 53 19



philippe.blaize@cma-paris.fr